



UNION DÉPARTEMENTALE DES DÉLÉGUÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
RAPPORT DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 2019
(Saison 2018-2019)

POUR CERTIFIER:

Le 10 Mars 2020, nous avons rencontré M. SAILLY Jean-Pierre, trésorier de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais, accompagné de M. MORTAGNE Bernard, président de l'Union Départementale du Pas de Calais & du Coordonnateur de Bassin de Béthune - Bruay, afin de remplir notre mandat, qui nous a été confié.

En notre qualité de vérificateurs des comptes, nous avons examiné les comptes d'exploitation de l'exercice 2019 (Saison scolaire 2018-2019), ainsi que le Compte de Résultat arrêté au 31 décembre 2019.

(Qui seront présentés lors de l'A.G du samedi 04 Avril 2019 à Saint – Martin les Tattinghem). **A.G reportée au 24 Octobre 2020**

Les livres et documents comptables ont été à notre disposition & nous avons procédé par des sondages appropriés, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés opportuns.

Nous avons pu consulter et pointer les pièces suivantes :

- Fiches dépenses et produits
- Livre de compte,
- Relevés bancaires de la Banque Postale de Lille et de la Caisse d'Épargne de Béthune
- Relevés des livrets A de la Banque postale de Lille et de la Caisse d'Épargne de Béthune
- Factures justifiant les dépenses
- Les avis de recettes

Les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de notre mission nous ont été communiquées et tous les renseignements utiles nous ont été fournis.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Après avoir entendu les réponses du Trésorier à nos questions et sollicitations, nous avons pu vérifier le compte de résultat et les relevés des comptes.

Nous avons constaté la concordance des reprises de chiffres correspondants aux charges et produits et pouvons certifier que les chiffres présentés donnent une image fidèle et sincère de la situation financière et budgétaire de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais (UDDEN62).

A ce jour, Nous nous sommes posés deux petites réflexions, mais qui ne génèrent pas de conflit financier, mais montre un manque de professionnalisme sur la gestion administrative, en interne :

- Il nous manque un récépissé de sous-préfecture précisant les modifications internes du conseil d'administration et du bureau depuis quelques qui nous permettra de palier à la suppression d'un des livret A . demandé depuis 2016. Aussitôt l'A.G effectuée, le trésorier effectuera cette demande auprès des services administratifs, en modifiant le RNA et/ou le SIRET qui ne sont pas à la même adresse.

Ces documents joins avec les statuts et règlement intérieur seront envoyés auprès de la Caisse d'Épargne Régionale pour approbation et création d'un nouveau compte, chèquiers, et traitement des données bancaires.

Ils serviront aussi à nos Organismes de Tutelle: Préfecture, Direction Départementale de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse du 62, Le conseil Départemental du 62, toutes nos délégations DDEN du Pas de Calais, etc, ..

- Une réticence d'avoir certains documents ou d'informations qui ne nous permettent pas d'agir rapidement sur certaines dépenses (MAIF, Box Orange, Ligne Fixe,.....). Celle-ci devra être réglée en 2020, avec cette A.G

COMPTE DE RESULTAT 2019 :

Recettes : 15408,90 € (contre 10 897.19 € en 2018)
Dépenses : 15452,51 € (contre 11950.35 € en 2018)
Débit de : -43,61 € (contre un déficit de 1053,16 € en 2018)

COMPTES DE BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 : 18203,68 € (contre 16809.15 € en 2018)

RELEVÉS DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2019 :

- compte courant Banque Postale : -526,85 € (3585,98 au 31/12 - 5296,28€ de dépenses non rentrées+ 1183,45 de recettes non encaissées)
- livret A Banque Postale : 4132.79 €
- compte courant Caisse d'épargne : 63,76 €
- livret A Caisse d'épargne : 10 453.17 €
soit, au total : 14122,87 €

(contre 15581,18€ au 31/12/2018, 17 782,19 € au 31/12/2017, 19 575,05 au 31/12/16, 20 992,67 au 31/12/15, 23 690,60 au 31/12/14 et 27 787 au 31/12/13)

Nous n'avons pas eu d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais sur la situation financière et les comptes annuels.

En conclusion, nous certifions la régularité et la sincérité des comptes de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais, pour l'exercice 2019 (Saison scolaire 2018-2019)

Nous demandons à l'assemblée de prendre en compte le débit de -43,61€ aux comptes 2020.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner Quitus au conseil d'administration et au trésorier pour sa gestion financière et comptable 2019,

Les vérificateurs aux comptes.

Mme. MACCAGNAN Annick

M. DI LIBERTO Salvatore

